



## ***CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE***

Les Citoyennes et Citoyens de la Municipalité d'Icogne sont convoqués en Assemblée primaire, le

***LUNDI 21 JUIN 2010, A 20H00***

A la salle bourgeoisiale, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du P.V. de la dernière Assemblée**
- 2. Nomination des scrutateurs**
- 3. Rapport du Président**
- 4. Lecture des comptes 2009 de la Municipalité**
- 5. Rapport de la Fiduciaire de contrôle**
- 6. Approbation des comptes 2009 de la Municipalité**
- 7. Abrogation du règlement intercommunal sur le services des taxis du 24.12.1965 – Décision**
- 8. Approbation du règlement intercommunal sur les taxis - Décision**
- 9. Divers**

Le détail des comptes 2009 et ses annexes, approuvés par le Conseil en séance du 25 mai 2010, peut être obtenu au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les comptes 2009 de la Municipalité et de l'ACCM sont publiés dans leur intégralité sur le site [www.icogne.ch](http://www.icogne.ch) alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif des comptes de fonctionnement et d'investissements y figure.

*L'Administration communale*  
*Le Président    Le Secrétaire*

*E. Kamerzin    M.Martenet*